

OCCE 06 **COOP'INFOS**

23 juin 2021 - N°36



Destinataires : directrices, directeurs, mandataires des coopératives, responsables de structures affiliées à l'OCCE 06, à communiquer à tous enseignants.

À NE PAS MANQUER !!

INFOS/INSTRUCTIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LA GESTION de la COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Chers collègues,

Voici consignes et recommandations pour remplir vos obligations réglementaires relatives à la gestion de la coopérative scolaire et des informations pour la rentrée 2021.

Informez tous les collègues (notamment les enseignants débutants et stagiaires du règlement intérieur des coopératives d'école. ([Extraits règlement intérieur OCCE 06](#)). Droits et obligations des Conseils de coopératives et mandataires, règles de gestion des fonds privés ou publics dans le cadre réglementaire de la coopérative scolaire.

Rentrée 2021, attentifs aux besoins, des perspectives pour l'OCCE et les mandataires (nous y travaillons) :

- compte bancaire en ligne pour tous et **virements possibles** à partir du compte bancaire occe de la coop

- expérimentation (sur volontariat) de mise à disposition d'une carte bancaire de paiement

Les liens qui suivent vous seront très utiles

Pour le Conseil d'Administration et les personnels de l'OCCE06

Robert CHERBETDJIAN, président départemental

Rolland MICHELIS, animateur OCCE

1. Le mandataire de la coopérative change (mutation/retraite) : état des lieux à établir avec le nouveau mandataire

Remise chéquier, relevés bancaires, espèces de Caisse, archives de la comptabilité, registre d'inventaire des biens de la coop.... soldes disponibles à transmettre au nouveau mandataire. Le mandataire actuel doit arrêter (au 31 08 2021) les comptes et établir le bilan (CRF) dont il reste responsable après son départ. **Il doit communiquer identifiants et codes de l'espace réservé.**

Voir lien FICHE > [Passation de pouvoirs entre mandataires](#)

2. CHANGEMENT DE SIGNATURE POUR LE COMPTE BANCAIRE OCCE DE LA COOP.

Même si un seul des deux mandataires change, il faut refaire la procédure d'enregistrement des signatures pour les deux mandataires. Ne tardez pas, délai de 4 semaines pour enregistrement et validation par la banque. Vous pouvez le faire dès juillet.

Fiche [Changement de signature du mandataire du compte bancaire de la coop centrale](#)

3. INSTRUCTIONS ET GUIDES (AIDES) POUR FAIRE LES BILANS - CRF DE LA COOP D'ÉCOLE

Apportez une attention particulière au courrier qui vous est adressé ces jours-ci pour établir le bilan de la gestion de la coopérative. Arrêt des comptes le 31 août 2021 et CRF à retourner pour le 15 octobre 2021.

Recommandations à la fin des classes :

* **Tous remboursements aux collègues doivent être faits, toutes régies-coops doivent être soldées** quand on est en mode déconcentré, tous reliquats de classe doivent être reversés à la coop. d'école.

* **Vérifier que vous avez bien démarré la compta** de l'année avec le solde bancaire du 31 août 20120 (ou du 1^{er} sept 2020)

* **Mieux vaut cesser dépenses et recettes fin juillet** (solde de la compta en cohérence avec le solde du relevé de banque au 31 août). Au besoin reporter des dépenses/recettes non débitées ou non créditées sur banque sur exercice suivant.

***À propos du relevé bancaire du 31 août 2021 à produire avec le CRF.**

Si vous n'avez pas eu d'opérations en août, joindre au CRF le dernier relevé bancaire reçu (juillet en général). Il doit présenter un solde en cohérence avec le solde de la comptabilité de la coop.

***Le bilan – CRF est établi au nom du Conseil de coopérative.** Les enseignants doivent en avoir copie (approbation). Le CRF est transmis après signature de la commission locale de contrôle des comptes (au moins un enseignant – non mandataire- et un parent élu au Conseil d'École désigné par ses pairs).

*** Le bilan sera communiqué aux membres du conseil d'École** (CRF ou doc simplifié validé et diffusé par l'OCCE 06).

VOIR Lien > [Aide à la réalisation du CRF de la coopérative de l'école](#)

Guides pour Compta+06, pour ComptaCoopWEB ou même pour un outil personnel (documents "papier" à éditer)

Sur rendez-vous : pendant le mois de juillet : permanences au siège pour recevoir et aider les mandataires sur rendez-vous (mel ou tél). Modalités : voir n° 10.

4. VIGILANCE pour les COMPTES BANCAIRES PENDANT LES VACANCES

Mettre « à l'abri » caisse et formules de chèques.

- Veillez à l'encaissement des chèques que vous avez déposés. N'émettez aucun chèque sans être certain que le solde disponible permet son encaissement. Aucun découvert n'est possible sur les comptes ouverts par l'OCCE 06.

5. MANIFESTATIONS organisées hors temps scolaire par la coopérative en cette fin d'année

En cette fin d'année, la couverture associative de l'OCCE concerne uniquement les productions d'élèves dans les locaux extérieurs de l'école (cour) ou dans une salle dédiée de la collectivité pour une manifestation organisée par la coopérative scolaire. Les manifestations festives habituelles (repas partagés, bals, kermesses...) ne bénéficient pas de cette couverture cette année COVID).

>> Consulter impérativement (site occe06.com) le communiqué de l'OCCE pour les conditions d'organisation spécifiques cette fin d'année scolaire exceptionnelle (position arrêtée en Conseil d'administration)

[Communiqué OCCE 06](#)

>> S'assurer de l'accord préalable de la commune.

NB : les manifestations organisées par les APE ou les communes ne relèvent pas de l'OCCE.

6. INFOS SÉJOURS et VOYAGES : précautions

Plus que jamais solidaire, l'OCCE 06 a accompagné les collègues pour que les familles soient remboursées quand des séjours voyages ont été annulés.

[Nos conseils sur le site OCCE06.com](#)

Au regard des difficultés apparues avec certains prestataires associatifs ou privés pour obtenir un éventuel remboursement, **avant de réserver et de verser un acompte pour une réservation de séjour** au nom de la coopérative scolaire au moyen du compte bancaire OCCE **consulter l'OCCE 06 pour l'examen des termes du contrat proposé à l'école.**

(NB/ cette démarche n'est pas nécessaire pour les séjours organisés explicitement par le département (École de neige...).

7. À la rentrée : RÉ-AFFILIATIONS 2020-2021

Dès la rentrée, un courriel spécifique vous invitera le 26 août, à déclarer en ligne votre ré-affiliation à l'OCCE pour bénéficier :

- du **contrat d'assurance** pour les activités facultatives de la coopérative scolaire et les sorties scolaires organisées à l'initiative de l'école dès les premiers jours
- pour le(s) mandataire(s), **de la délégation de signature** sur le compte bancaire.

Restez attentifs à la réception de ce courriel dès la reprise fin août.

8. INFO SERVICE IMAGIMOT

RETOUR DES OUVRAGES EMPRUNTÉS ...pour le 9 juillet au plus tard.

Les retours incomplets de séries empruntées perturbent fortement le service rendu aux collègues. Efforcez-vous de rapporter les ouvrages manquants pour le vendredi 9 juillet au plus tard. L'enseignant utilisateur engage la coopérative à remplacer les ouvrages manquants ou à acquitter le forfait prévu.

RÉSERVATIONS IMAGIMOT POUR 2021-2022

La date de réouverture du serveur de réservation sera communiquée à la rentrée (voir site occe06.com). Les réservations sont conditionnées à la ré-affiliation de l'école à l'OCCE06.

9. INFOS OUTILS DE GESTION 2021-2022 (outils proposés par l'OCCE 06 à la rentrée)

Les mêmes outils (compta+06 ou COMPTAWEB) seront mis à disposition des mandataires pour la gestion de la comptabilité de la coop.

Les **versions actualisées 2021 seront accessibles à la rentrée**. (Attention, les liens qui avaient été communiqués ne concernent que l'année 2020-2021 qui s'achève !)

10. VACANCES OCCE : permanences OCCE pendant les vacances

Accueil possible des mandataires et enseignants jusqu'au 16 juillet 2021 de 10h/12h et de 14h/17h... Accueil sur rendez-vous, en particulier pour l'aide à la réalisation du bilan-CRF de la coopérative, pris par mail

ad06@occe.coop ou téléphone au **04 93 80 99 52 - Choix 2** (privilégiez le mèl **en**

indiquant coordonnées téléphoniques personnelles pour vous joindre). Préciser objet du rdv.

Laurence Mardegan (pôle gestion des coopératives) se tient à votre disposition.

11. INFOS PROJETS OCCE pour 2020-2021

Informations pour les collègues. Toutes informations et modalités d'inscription seront communiquées au début du premier trimestre sur le site www.occe06.com rubrique « Le **temps des projets** » : Théâtre à l'école (Mots & Masques), IMAGIMOT, Chorales solidaires, Ateliers de pratiques artistiques et autres projets fédérateurs proposés par la Fédération Nationale OCCE ou l'Association Départementale OCCE 06.

BONNE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE À TOUS & BONNES VACANCES

COOP'INFOS N° 36 À DIFFUSER À TOUS LES COLLÈGUES de l'ÉCOLE

COOP INFOS N° 36 du 24 juin 2021

Bulletin d'information départemental de l'OCCE 06 - 23 rue Canavèse -06 100 Nice –

Tél : 04 93 80 99 52 - e-mail : ad06@occe.coop - Site Internet : <http://www.occe06.com>

Rédaction/ Responsable de la publication : R. CHERBETDJIAN, président OCCE 06